

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021 A 17 HEURES 30

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

Date de convocation du conseil

municipal : 06/04/2021

L'an deux mille vingt et un,

Le Lundi 12 avril à 17 heures 30,

Le conseil municipal de la commune de Mios,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
salle des fêtes, en séance publique,

sous la présidence de Monsieur Cédric PAIN, Maire.

Présents : MM. Cédric PAIN, Didier BAGNERES, Mme Dominique DUBARRY, M. Laurent THEBAUD, Mme Monique MARENZONI, MM. Daniel RIPOCHE, Alain MANO, Mme Isabelle VALLE, M. Bernard SOUBIRAN, Mme Lucette GERARD, M. Jean-Pierre LIBOUREAU (pour la délibération D2021-043), Mme Marie-Hélène CASTELLARNAU-DUPONT, M. Philippe FOURCADE, Mme Patricia CARMOUSE, MM. Stéphane LOIZEAU, Renaud BEZANNIER, Mmes Carine KLINGER, Guilaine TAVARES, MM. William VALANGEON, François BLANCHARD, M. Laurent ROCHE, Mmes Virginie MILLOT, Myriam BORG, MM. Daniel FRANCOIS, Freddy GATINOIS, Mmes Véronique LEFEVRE, Agnès SANGOIGNET.

Absents excusés :

- M. Jean-Pierre LIBOUREAU (à partir de la délibération D2021-025),
- Mme Christelle JUDAIS ayant donné pouvoir à Mme Carine KLINGER,
- Mme Agnès VINCENT ayant donné pouvoir à Mme Isabelle VALLE.

Secrétaire de séance : M. William VALANGEON.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal 15 mars 2021.

- **Compte rendu de décision** :

- DC_J_180321_2 – Tarification de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Espace Jeunes » de la ville de Mios.

Délibération n°2021/043

Objet : Modification de l'article 20 du règlement intérieur du conseil municipal.

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** l'ajout d'un dernier alinéa à l'article 20 de son règlement intérieur : « Sur invitation du Maire, des personnes extérieures peuvent être entendues sur un sujet en lien avec l'ordre du jour du conseil municipal » ;
- **Approuve** le règlement intérieur ainsi modifié, annexé à la présente délibération.

Délibération n°2021/025

Objet : Fixation des indemnités attribuées aux élus dans le cadre de leurs fonctions.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Fixe** le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale fixée comme suit :

Détermination de l'enveloppe globale :

MIOS : 10 523 habitants

Taux maximum indemnité du Maire : **65 %** de l'indice brut 1027

Taux maximum indemnité des adjoints : **27,50 %** de l'indice brut 1027

Indemnité du Maire :2 528,11 €

Indemnité 8 Adjointes : (1 069.58 € x 8) = 8 556,64 €

Enveloppe globale :11 084,75€

- **Fixe** avec effet au 16 mars 2021 la répartition des indemnités comme indiquée en annexe.
- **Dit** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- **S'engage** à inscrire les crédits correspondants sur le budget principal de la commune 2021 et à les reconduire sur les budgets suivants de la mandature.

Délibération n°2021/026

Objet : Approbation du compte de gestion - Budget principal pour l'année 2020.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve le Compte de Gestion du budget principal** de la commune de MIOS, dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Principal d'Audenge, lequel document financier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°2021/027

Objet : Approbation du compte de gestion de dissolution- Budget annexe du Service Public local Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'année 2020.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Constate que** toutes les opérations comptables associées au budget annexe « SPANC » ont été régularisées, soldées et transférées au budget principal de la commune.
- **Approuve** le compte de gestion de dissolution présenté par le receveur municipal ;

Délibération n°2021/028

Objet : Adoption du compte administratif de la commune de MIOS – exercice 2020

Rapporteur : Monsieur Laurent THEBAUD

Le Conseil Municipal de la Commune de MIOS,

Après avoir désigné Monsieur Laurent THEBAUD en qualité de Président de séance pour l'adoption de la délibération portant sur le compte administratif de l'exercice 2020, du budget principal de la commune ;

Après délibération et à l'unanimité : (Monsieur Cédric PAIN, Maire, ayant quitté la séance pour ne pas prendre part au vote) :

- **Approuve les comptes administratifs 2020 :**

COMMUNE DE MIOS - BUDGET PRINCIPAL		CA 2020		
Exécution budgétaire - Vue d'ensemble				
		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice 2019	Section de fonctionnement	10 403 456,89 €	10 622 715,39 €	219 258,50 €
	Section d'investissement	4 136 760,35 €	4 384 107,55 €	247 347,20 €
Reports de l'exercice 2019	Section de fonctionnement	- €	759 863,25 €	759 863,25 €
	Section d'investissement	- €	2 894 390,91 €	2 894 390,91 €
	Total (réalisations + reports)	14 540 217,24 €	18 661 077,10 €	4 120 859,86 €
Restes à réaliser à reporter en 2021	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	504 873,88 €	726 958,00 €	222 084,12 €
	Total des restes à réaliser à	504 873,88 €	726 958,00 €	222 084,12 €
		Dépenses	Recettes	Résultat
RÉSULTAT CUMULÉ 2020	Section de fonctionnement	10 403 456,89 €	11 382 578,64 €	979 121,75 €
	Section d'investissement	4 641 634,23 €	8 005 456,46 €	3 363 822,23 €
	TOTAL CUMULÉ	15 045 091,12 €	19 388 035,10 €	4 342 943,98 €

Délibération n°2021/029

Objet : Affectation des résultats 2020 du budget principal de la commune de MIOS.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Affecte** au budget 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 selon la transcription budgétaire ci-dessous.

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat:

Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
D002 : déficit reporté =	- €	R002 : excédent reporté =	278 224,25 €

Section d'Investissement			
Dépenses		Recettes	
D001 : déficit reporté =	- €	R001: excédent reporté =	3 141 738,11 €
		R1068: excédent capitalisé=	700 897,50 €

Délibération n°2021/030

Objet : Vote du budget primitif 2021 de la commune.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

La balance générale du budget est la suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 714 585,25
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si excédent) 278 224,25
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	10 714 585,25

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	9 660 478,00
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	504 873,88
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde positif) 3 141 738,11
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	10 165 351,88

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	20 879 937,13

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission « Ressources » du 2 avril 2021 ;

Après délibération et à la majorité par 25 voix pour et 3 voix contre (MM. Daniel FRANCOIS, Freddy GATINOIS, Agnès SANGOIGNET) :

- **Approuve** le budget primitif 2021 de la commune.

Délibération n°2021/031

Objet : BP2021-Création des autorisations de programme et crédits de paiement n°008 et n°009 et révision de l'AP/CP n°007.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement n°008 et 009 susmentionnées ;
- **Décide** de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 007 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement sus indiqués.

Délibération n°2021/032

Objet : Fixation des taux d'imposition directe locale 2021.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable** sur le maintien des taux des deux taxes directes locales pour atteindre le produit :

Taxes	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produit 2021 (en euros)
Taxe foncière bâti	8 441 359	40,40 %	3 330 172
Taxe foncière non bâti	195 300	53,23%	103 958
TOTAUX =			3 434 130

Délibération n°2021/033

Objet : Vote des subventions municipales aux associations pour l'année 2021.

Rapporteur : Madame Isabelle VALLE

**Le Conseil Municipal,
Après délibération et à l'unanimité :**

- **Approuve** les subventions municipales de l'exercice 2021, telles qu'arrêtées dans le tableau annexé.

Afin de se conformer à l'article **L.2131-11** du code général des collectivités territoriales, les élus suivants, membres des associations concernées, n'ont pas pris part au vote :

- Mme Isabelle VALLE n'a pas pris part au vote pour la Palette Miossaise ;
- M. François BLANCHARD n'a pas pris part au vote pour la Société Miossaise de Gymnastique ;
- M. Freddy GATINOIS n'a pas pris part au vote pour l'Association Communale de Chasse Agréée.

Délibération n°2021/034

Objet : Agrandissement de l'école La Salamandre.

Rapporteur : Monsieur Laurent THEBAUD

**Le Conseil municipal
Après délibération et à l'unanimité :**

- **Approuve** le budget de cette opération et **autorise** Monsieur le maire à signer tous les marchés en lien avec cette délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer la convention en lien avec le programme d'école contractualisé ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer au nom de la commune toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à l'opération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération n°2021/035

Objet : Programme travaux écoles 2021 –Autorisation de lancement et demande de subventions.

Rapporteur : Monsieur Laurent THEBAUD

**Le Conseil municipal,
Après délibération et à l'unanimité :**

- **Approuve** le lancement des travaux envisagés
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Conseil Départemental dans de son soutien aux équipements publics et notamment les travaux divers réalisés dans l'enseignement du premier degré.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération n°2021/036

Objet : Plan de relance de l'état – programme de renouvellement huisseries – demande de subvention

Rapporteur : Monsieur Laurent THEBAUD

Le Conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve**, sous réserve d'un co-financement conséquent de l'état, le lancement des travaux de renouvellement des huisseries envisagés (sur les écoles Fauvette et Ecoreuils) ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de l'état au titre du plan de relance et de tout autre co-financeur ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents dont les marchés se rapportant à la présente délibération.

Délibération n°2021/037

Objet : Ligne de skate – validation et demande de subvention.

Rapporteur : Madame Dominique DUBARRY

L'espace jeunes de Mios a accompagné un groupe de jeunes de Lacanau de Mios afin de monter et déposer un dossier au titre du budget participatif 2021 du Département.

Ce projet vise à créer sur le quartier de Lacanau de Mios une ligne de skatepark (voir dossier joint) est lauréat de l'appel à projet du département.

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** l'opération et inscrit les crédits nécessaires à sa réalisation ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de l'Etat, du Conseil Départemental, de la CAF de la Gironde et de tout autre financeur ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents dont les marchés se rapportant à la présente délibération.

Délibération n°2021/038

Objet : Programme sportif 2019-2021 – Projet salle omnisports gymnastique.

Rapporteur : Monsieur Laurent THEBAUD

Devant la nécessité de développer ses infrastructures sportives, la commune de Mios a enclenché un plan d'action important avec la mise à niveau de ses infrastructures sportives.

Ce plan d'actions s'articule autour de 3 opérations principales :

- Création d'un nouveau complexe en centre-ville.
- Création d'une salle de sport et de gymnastique sur l'éco domaine Terres vives en lien avec le collège.
- Restructuration du complexe sportif existant.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

	Montant Travaux (€ HT)	Aide Conseil départemental	Etat FSIL	Etat DETR
Création d'une salle de gymnastique	1 738 196 €	938 400 €	179 000*	175 000 €*

*aide attribuée

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** l'opération présentée et autorise Monsieur le Maire à pouvoir déposer au nom de la commune toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à l'opération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Conseil Départemental, de l'état et de tout autre co financeur dont la région ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents dont les marchés se rapportant à la présente délibération.

Délibération n°2021/039

Objet : Programme sportif 2019-2021 – Restructuration du complexe sportif.

Rapporteur : Monsieur Laurent THEBAUD

Devant la nécessité de développer ses infrastructures sportives, la commune de Mios a enclenché un plan d'action important avec la mise à niveau de ses infrastructures sportives.

Ce plan d'action s'articule autour de 3 opérations principales :

- Création d'un nouveau complexe en centre-ville,
- Création d'une salle de gymnastique sur l'éco domaine Terres vives en lien avec le collège,
- Restructuration du complexe sportif existant.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

	Montant Travaux (€ HT)	Part communale (20 %)	Aide Conseil Départemental	Plan de relance ANS Equipements (subvention maximale)	Etat Plan de relance
Restructuration du complexe sportif	1 206 447 €	241 289.4 €	106 424 €	502 800 €	355 934 €

Le conseil municipal,

Après délibération et à la majorité par 26 voix pour et 2 abstentions (M. Daniel FRANCOIS et M. Freddy GATINOIS) :

- **Approuve** l'opération présentée et autorise Monsieur le Maire à pouvoir déposer au nom de la commune toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à l'opération

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de l'Etat, du Conseil Départemental, et de tout autre co financeur dont la région.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents dont les marchés se rapportant à la présente délibération.

Délibération n°2021/040

Objet : Sollicitation du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) – Année 2021.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil Municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- Sollicite le F.D.A.E.C 2021 sur les opérations suivantes :

ETS	Objet	MONTANT	
		HT	TTC
AMPLITUDE	Mobilier de bureau services administratifs et police municipale	4 203,94 €	5 044,73 €
RECOM	Renouvellement parc informatique	11 086,67 €	13 304,00 €
RECOM	Fourniture de 2 NAS	2 254,47 €	2 705,37 €
SERTELEC AQUITAINE	Réseau informatique local Mairie et archives	7 243,73 €	8 692,48 €
RULLIER	Tondeuse professionnelle "John Deere"	32 385,00 €	38 862,00 €
Adapei 33	Tour hirondelles	3 093,00 €	3 402,30 €
M3	Tractopelle JCB 3CX PLUS 109CV (dont reprise de l'ancien)	62 000,00 €	74 400,00 €
TOTAL =		122 266,81 €	146 410,88 €

Délibération n°2021/041

Objet : Programme voirie 2021 – validation et demande subvention FDAVC.

Rapporteur : Monsieur Laurent THEBAUD

Après présentation en commission travaux, les travaux envisagés, dans la limite des crédits ouverts et sous maîtrise d'ouvrage communale, concernent une campagne de revêtement sur les voies suivantes :

RTE DE CRAQUE (section n°10- fin de voirie)
RUE DE MASQUET (section RD -Lescazeilles)
RUE DE MASQUET (voisin cloche)
ROUTE DE MOURA (section antone Moura)
ROUTE DE FLORENCE (Section samba -Jean Loy)
CHEMIN DES PRES
RUE DE L ILE

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** le lancement des travaux envisagés et valide l'inscription budgétaire correspondante,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre du Fond Départemental d'aide à la Voirie Communale ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents dont les marchés se rapportant à la présente délibération.

Délibération n°2021/042

Objet : Délégation du droit de préemption urbain (DPU) à la COBAN sur les zones d'activité.

Rapporteur : Monsieur Didier BAGNERES

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** la délégation à la COBAN de l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur les parcelles zonées UY, UYNc1, UYNc2, AUY2, dans le cadre de la compétence communautaire relative à la création, l'entretien et la gestion des zones d'activité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.